

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 26 juin 2025
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 31

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 03/07/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 03/07/2025 (accusé de réception du 03/07/2025)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Compte de gestion 2024

Il est demandé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par monsieur le comptable du Service de Gestion Comptable de Quimper.

Monsieur le comptable du service de gestion comptable de Quimper vient de nous faire parvenir le compte de gestion pour l'année 2024.

Celui-ci est conforme au compte administratif de cet exercice.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1- de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'année 2024 par le comptable n'appelle ni observation, ni réserve ;
- 2- d'approuver dans les mêmes formes les comptes de gestion des budgets annexes.